



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 15 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 9 décembre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL *procuration*, Mme Valérie PERAY,
M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : M. Guy DEMOLIS

Date d'affichage : 17 DEC. 2020

OBJET : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTE

SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTE

Monsieur le Président expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'il y a nécessité de transformer dans le cadre de remplacements de départs à la retraite.

FILIERE TECHNIQUE :

La suppression d'un poste d'AGENT DE MAITRISE, à temps complet et la création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE, relevant de la catégorie C, à temps complet, à compter du 01/12/2020.

La suppression d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE, à temps complet et la création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE, relevant de la catégorie C, à temps complet, à compter du 25/01/2021.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur ces suppressions et créations d'emplois.

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la suppression et la création des postes exposés ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget
- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches afférentes à ces suppressions de postes et aux recrutements destinés à pourvoir les postes nouvellement créés.

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

17 DEC 2020

